

Département de Maine-et-Loire

COMMUNE *Du Coudray-Macouard*

Procès verbal

Du 08 décembre 2020

L'an deux mil vingt le huit décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, ROUX Alexandra, ANGELI Stéfane, ASTARCI Erol, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, GASTINEAU Vincent, PAREUIL Anne, TOUBLANC Jacques-Antoine, GEORG Fabrice, CANTEAU Denis et BRANCHU Sabine, POUPARD Alexis

Absent : LOIZEAU Florian

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil ANGELI Stéfane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

1-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret N°2015.1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel qui doit présenter des indicateurs techniques et financiers.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et ce faisant favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le rapport d'activité 2019 du service de collecte, traitement et valorisation des déchets de l'agglomération Saumur Val de Loire.

2-Rapport d'activité 2019 de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au journal Officiel du 13.07.1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune du Coudray Macouard en sa séance publique du 08.12.2020, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

3-RAPPORT ACTIVITE 2019 SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2019 du service eau potable et assainissement.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

PREND acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2019 établis par les services de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Equipements de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Valide le rapport 2019

4-ADOPTION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales des Conseils Municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Compte tenu que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui délibèrera sur les attributions de compensation définitives 2020 versées aux communes, est fixé au 17 décembre 2020, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant cette date.

En tout état de cause, selon les dispositions de la loi, les montants des attributions de compensation ne font pas l'objet d'un vote par les Conseils Municipaux. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire peut procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme mentionné dans le rapport.

Suite à l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 10 novembre 2020 ;

Considérant :

- que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a été créée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Établissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges ;
- que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est réunie le 10 novembre 2020 afin de déterminer les charges transférées ;
- que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les

transferts susvisés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 10 novembre 2020 joint en annexe ;
- notifie cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

5-VENTE BANDE DE TERRAIN SUR AC 54

Le 25 juin 2015, le conseil municipal a délibéré sur la vente de la bande de terrain communale située rue de la sanzie sur la parcelle AC54 appartenant aujourd'hui à Mme LIGOT Fabienne, cette bande de terrain donnait accès au lotissement du moutier par la rue de la sanzie, cette bande de terrain était utilisé pour les services de secours.

La délibération du 25.06.2015 actait la vente du terrain, ainsi que la prise en charge des frais de notaires et de géomètre par l'acquéreur. Il reste à définir le prix de vente au m2 et mandater un géomètre pour effectuer le bornage et définir la surface.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE la vente de la bande de terrain

MAINTIEN que l'acheteur prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire

DEMANDE que les pompiers soient contactés afin de s'assurer que l'accès secours ne soit plus utilisé.

FIXE à un euro le prix du M2

AUTORISE le déclassement de cette bande de terrain de la voirie communale

6-SIEML CONVENTION ADHESION MISSION CONSEIL EN ENERGIE

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire, acteur intercommunal de premier plan du département, est notamment l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour l'ensemble des communes du département, soit près de 800 000 habitants. Le Siéml propose également des services aux collectivités en matière de développement des réseaux de gaz et d'éclairage public ainsi que des conseils et des aides pour accroître l'efficacité énergétique de leur patrimoine.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal la convention d'adhésion pour la mission de conseil en énergie que la commune doit signer avec le SIEML. Cette convention est établie pour la réalisation d'un audit énergétique sur la mairie et la salle annexe. La surface totale est estimée à environ 350 m2

Cette convention a pour objet de préciser les conditions et modalités d'exercice de la mission de conseil en énergie au profit de la collectivité. Le Siéml propose de mettre ses compétences au service de la collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

Les missions sont les suivantes :

- L'inventaire du patrimoine permettant la réalisation d'un bilan énergétique personnalisé
- Suivre les consommations et dépenses énergétiques
- Elaborer un programme d'actions
- Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet de convention avec le SIEML pour les missions de conseil en énergie

AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention

7-DECISION MODIFICATIVE – SECTION INVESTISSEMENT

ARTICLE 21571	ARTICLE 21578
- 17 000 €	+ 17 000 €
<i>Détail des achats :</i>	
Chassis fixe épareuse	4 260.00 €
Chargeur	12 114.00 €
Tondeuse	775.20 €
Aspirateur Feuille	4 878.00 €
Sarcluse	3 480.00 €
Total achat	25 507.20 €

Après discussion et délibération le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la Décision Modificative ci-dessus.

8-DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDIT

ARTICLE 020	ARTICLE 2183
- 5 100 €	+ 5 100€
<i>Détail de la dépense</i>	
Installation standard mairie	

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à neuf voix pour et quatre abstentions et une voix contre :

VALIDE le virement ci-dessus.

9-CESSION MATERIEL – LEVE PALETTE

Monsieur le Maire présente aux conseillers présents le projet de cession de matériel lève palette. Il conviendra ensuite de la sortir de l'inventaire de la commune.

L'acquisition de ce matériel date de 1997.

Un prix de Vente du matériel est proposé pour un montant de 500 € au Clos Chrystal, vendu en l'état sans le contrôle technique qui sera à la charge de l'acquéreur.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE la vente du lève palette au clos Chrystal

FIXE le prix de vente à 500 €

AUTORISE le Maire à procéder aux démarches nécessaires

10-VENTE MATERIEL - CHARGEUR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre le chargeur à la SAVAS. Le prix proposé à la vente est de 600 € TTC

Après discussion et délibération, le conseil municipal par treize voix pour et une abstention :

VALIDE la vente du chargeur à la SAVAS

FIXE le prix de vente à 600 € TTC

11-AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES 2021 SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

La commune du Coudray Macouard prévoit de voter le budget 2021 dans le courant du mois de février mars prochain. Dans cette situation, le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit deux régimes distincts :

Pour le Fonctionnement :

L'article L1612-1 du CGCT dispose qu'en cas de non adoption du budget avant le 1^{er} janvier, le maire recouvre les recettes et engage, liquide et mandate les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour l'investissement :

Le CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les autorisations de programme peuvent par ailleurs être consommées dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice concerné.

Le conseil municipal doit faire application des dispositions de l'article L1216-1 du CGCT et d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater :

- Les dépenses d'investissements dans les limites du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2020

Les dépenses inscrites en crédits de paiements 2020 pour les autorisations de programme

12-DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ELECTRIQUE EGLISE- PCC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis de rénovation électrique sont en cours d'étude. Afin de financer le projet de rénovation il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès des Petites Cités de caractère.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

ACTE la demande de subvention auprès des PCC

AUTORISE Mr le Maire à constituer et signer les documents nécessaires au dossier de demande de subvention.

13-DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ELECTRIQUE EGLISE- DSIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis de rénovation électrique sont en cours d'étude. Afin de financer le projet de rénovation il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la DSIL

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

ACTE la demande de subvention auprès de l'Etat

AUTORISE Mr le Maire à constituer et signer les documents nécessaires au dossier de demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

RETOUR QUESTIONNAIRES :

Intervention de Sabine Branchu sur le retour du questionnaire distribué avec la gazette

Seulement 25 retours de questionnaire (39 personnes en comptant les couples) soit 4% de la population. Les chiffres sont donc à prendre avec précaution. Près de la moitié sont des retraités.

Atouts de la commune :

- Proximité des axes routiers et de Saumur
- La qualité de vie (calme, bien-être, bien vivre, campagne, climat,...)
- Le patrimoine (village fleuri et classé, environnement vinicole, architecture, culture, ...)
- L'école et transports scolaires
- La vie associative
- Les services (maison médicale, salon de coiffure, restauration, distributeur de pain, pharmacie, ...)

Désavantages :

- La centrale EDF
- Les lotissements
- Ville dortoir
- Disparition des commerces et services
- Absence de médecin
- Manque d'activités associatives (sport, culture,...)
- Manque d'attention auprès des seniors
- Manque de transport en commun
- Circulation dans le village (signalétique, vitesse,...)
- Réseau téléphonique

Principales demandes :

- La voirie (ralentisseur, interdiction de l'accès au village pour les camions, rond-point, trottoirs, éclairage public)
- Entretien des rues et espaces verts
- Club de sport, centre aéré (city stade)
- Réhabilitation des terrains de foot (concerts, marchés)
- Commerces et services de proximité (épicerie-café)
- Renouer la communication entre les habitants (temps de rencontre)
- Disponibilité des conseillers
- Poteaux électriques et transformateurs
- Créer un accès pour les camping-cars et redevance pour l'eau
- Réseau téléphonique (accès à la fibre)
- Réseau de transport en commun
- Réhabilitation de la salle des fêtes et développement d'activités culturelles (fête du village)

Attentes particulières :

- Respect des normes anti-bruits
- Création de commerces et services (alimentation, poste, médecin)
- Communication avec le conseil et entente au sein de ce dernier
- Entretien des rues par la commune et les riverains
- Déplacement de la salle des fêtes et de la mairie
- Circulation dans la rue principale
- Amélioration du réseau téléphonique
- Communication sur les activités sportives et culturelles
- Infrastructures ludiques et sportives

Vos suggestions

- Encouragements à la municipalité
- Création d'une dynamique de village

- Félicitations pour les journées du Patrimoine
- Gestion du Thouet et de son écosystème (peupliers et roseaux)
- Skate Park, city stade
- Ramassage poubelle pour les seniors ne pouvant se déplacer
- Espace de rencontre
- Réhabilitation de la salle des fêtes
- Point infos (démarche, retraite , ...)

Autres suggestions émises suite à la discussion sur ce questionnaire :

- ligne de bus allant à la zac du champs blanchard
- pas de passage piétons au niveau de la salle des fêtes (arrêt bus)
- information: la fibre sera installée avant la fin de l'année prochaine

POINT COMMERCES ET SERVICES

Restaurant départementale :

2 candidats en lice

- M. Gube (pizza show Montreuil Bellay) pizza + cuisine traditionnelle : en attente de sortie de crise sanitaire avant de prendre une décision,
- M. Kauzs associé à M. Fabien Salle (président de l'association des coachs formateurs des pays de loire) : Création d'une cuisine à Loudun qui desservirait le restaurant de Loudun plus d'autres (comme par exemple le Coudray avec uniquement un terminal de cuisson)

Restaurant le Coudray :

Bénéficie des aides gouvernementales et attend la réouverture avec impatience

La pharmacie :

Fin d'activité au 31.12.2020 et rétrocession des locaux au 31.01.2021

1 an pour retrouver un repreneur

1) trouver 1 médecin. Condition indispensable à la viabilité d'une pharmacie. Lieu possible : l'épicerie/boulangerie.

2) trouver un pharmacien à installer dans la salle des associations (après travaux) après rachat de la licence à la pharmacienne actuelle.

Le challenge est ardu car les jeunes médecins ne sont plus attirés par le fait de travailler seul et se regroupent en centre médicaux (avec partage des charges et possibilité de partir en vacances). Il faut ensuite qu'en 1 an, on retrouve un pharmacien qui se mette d'accord avec la pharmacienne pour racheter la licence et que l'ARS valide ce choix.

Le choix a été quand même fait d'essayer de relever le challenge.

Bibliothèque :

Idée : mise en place une bibliothèque associée au réseau Imagin'R

Avantages :



- Accès à la culture sans faire trop de km (accès aux ouvrages, CD et DVD de la bibliothèque de la bibliothèque mais également de l'ensemble des ouvrages de Saumur Agglo grâce au système de navette)
- Lieu de rencontre intergénérationnel
- Lieu d'animations
- Cela évite à l'école de louer un car lorsqu'ils se déplacent à la médiathèque de Montreuil

Lieux possibles :

- Épicerie/boulangerie

- Pharmacie (2x50m²)
- Salle des associations près de la mairie

Conditions :

- Lieu : Surface de 30m² mini – chauffage – téléphone Wifi
 - Au moins 6 bénévoles – 6h d'ouverture (des bénévoles ont déjà été contactés afin de jauger si cette condition serait bloquante : plusieurs réponses positives.)
 - Mobilier acheté, neuf ou d'occasion, ou « fait maison » (des exemples de mobilier ont été montrés)
- 82 déjà inscrits au réseau Imagin'R (moitié de jeunes)

Bibliothèque de Courchamps :

- 1400 prêts – 41 usagers en moyenne
- Population : 506 habitants (chiffres Insee)



Des anciennes étagères coupées car elles étaient trop hautes et des bacs pour les DVD fabriqués par un membre de l'équipe de Courchamps.



- personnes Coudray
- Plus de la moitié des prêts réalisés concernent la jeunesse.
- 61% se sont inscrits à la bibliothèque de Courchamps

8,8 % de la population utilise ce service -> 85

Budget:

- Soutien de l'agglomération : 0,50€/hab : 470€
- Budget achat livres et périodiques : 0,80€/hab : 750€
- Budget actions culturelles : 0,20€/hab : 188€
- Petit équipement
- Mobilier – mais au maximum « fait maison » agents techniques, bénévoles, chantier jeunes
- Chauffage – téléphone - wifi

Un questionnaire sera envoyé aux habitants pour connaître leur souhait d'ouvrir ou pas une bibliothèque au Coudray.

Offre de dépôt de pain et pâtisseries

Une offre de pain et pâtisseries sur commande de boulangers du Vaudelnay (pain traditionnel cuit au feu de bois, pâtisserie, viennoiseries, gourmandises salées) qui était proposé aux clients de la maison médicale a été mis en place en plus avec livraison à la mairie ou à la salle des associations si les commandes sont importantes. Ceci est provisoire en attendant l'ouverture de Rosamée qui fera normalement office de lieu de dépôt.

Epicerie / boulangerie :

Les avis sont mitigés. Des conseillers ne croient plus à l'installation d'une épicerie (trop concurrencée par les grandes surfaces) et d'une boulangerie (déjà essayé, n'a pas fonctionné – le pain de la machine à pain est bon).

Bilan commerces :

On essaye de trouver un médecin à installer dans l'épicerie/boulangerie et en parallèle d'un pharmacien sous condition que la pharmacienne actuelle soit d'accord pour vendre sa licence. Anne-Claire Godet la contacte.

RH : REMPLACEMENT DE SEBASTIEN PELTIER

Intervention d'Anne-Claire Godet

L'agent technique Sébastien Peltier quitte le Coudray-Macouard pour rejoindre Montreuil-Bellay le 31 décembre. Proposition d'embaucher un CUI CAE Parcours Emploi Compétences bénéficiant d'une aide de 40% : validé par le conseil.

Une annonce sera postée prochainement.



CITY PARC

Intervention de Vincent Gastineau

Présentations des propositions des entreprises rencontrées

Coût : environ 80 000€

Si le projet est voté, un appel d'offres sera lancé.



Aménagement d'un espace sportif



Les parties sur la botanique et le budget 2020 n'ont pas pu être abordées faute de temps

Le Maire lève la séance à 23h30